



Bulletin n°20

Le journal du Snuep-Fsu Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013

PARIS 07 60 18 78 78

Rafikha BETTAYEB
Olivier GUYON
Co-secrétaires académiques

EDITO

Une rentrée difficile

L'année 2017 se termine avec des cadeaux de la part du Père Noël Macron.

Avec la suppression de l'ISF, la remise en cause du tiers payants, les paradis fiscaux, le code du travail, « ceux qui ont réussi ont été particulièrement choyés cette année ».

Par contre, le président Macron sait se transformer en père fouettard contre les plus précaires, avec la réforme des retraites, de l'assurance chômage ou la baisse des APL.

Les phrases méprisantes entendues ici et là dénotent le manque total de considération de ce gouvernement pour les petites gens comme si l'échec d'un individu ne pouvait lui être imputé qu'à lui seul.

Les enseignants eux non plus n'ont pas eu droit aux faveurs du père Noël.

Au contraire on s'en prend à leur portefeuille avec le gel du point d'indice, le report du PPCR, l'augmentation de la CSG et le rétablissement de la journée de carence.

On s'en prend aussi à leurs conditions de travail et de sécurité avec la fin des contrats aidés (50 000 dans l'éducation nationale).

En outre, nous ne pouvons qu'être inquiets devant les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage à venir qui pourraient avoir un impact très important sur nos statuts.

Les professeurs ont les boules et pour les précaires ? Cela sent le sapin. Et pourtant, malgré cela, peut-on dire Vivement 2018 ?

Actualités nationales

A l'appel de la FSU et de nombreuses organisations syndicales, Les personnels de l'éducation nationale se sont mobilisés le 10 octobre 2017 pour défendre leur pouvoir d'achat et leurs conditions de travail. Cette mobilisation particulièrement forte à l'Éducation nationale où la

AU SOMMAIRE

Page 1	Edito, Actu nationales
Page 2	Actu Versailles, CHSCT
Pages 3 et 4	Bilan de rentrée
Page 4	Du côté des lycées
Page 5	Mouvement inter
Page 6	Les calendriers
Page 7	Bulletin d'adhésion



moitié des enseignant-es en grève, protestant contre le gel annoncé de leur salaire, le retour du jour de carence et le report du calendrier d'application de l'accord de revalorisation des carrières, traduit un malaise de plus en plus palpable du corps enseignant. Le MEN doit aujourd'hui entendre les revendications et réagir au plus vite.

Actualités Versailles

La suppression des contrats aidés : Un handicap pour la réussite de nos élèves.

Les CUI (contrat unique d'insertion) disparaissent petit à petit de l'éducation nationale. 50 000, ces « petites mains » souvent très éloignés du monde du travail qui effectuaient 24 heures par semaine, à ne pas avoir été renouvelés en septembre dernier. Vous en connaissez sans doute car ce sont des surveillant-es, des AVS, des personnels administratifs indispensables au bon fonctionnement de nos établissements. Nous n'avons jamais été favorables aux contrats aidés car nous en recrutons plus que ce que nous pouvons en titulariser maintenant dans la précarité nombre de personnels ne faisant que la joie des statistiques de pôle emploi.

Au lycée professionnel de Prony nous avons perdu à la dernière rentrée deux contrats uniques d'insertion (CUI) à la vie scolaire et un CUI ne sera pas renouvelé en janvier soit 72 heures au total de surveillance par semaine. A cela s'ajoute la non reconduction d'un CUI administratif et de deux CUI AVS. L'équipe éducative s'inquiète non seulement des conditions de sécurité qui ne seront plus réunies pour les élèves mais c'est surtout la suppression des AVS qui occasionne le plus de problème.

Outre le manque d'accompagnement des élèves en situation de handicap, l'académie de Versailles propose aux parents concernés qui en ont les moyens de salarier leur propre AVS. Ainsi, dans le département des Hauts-de-Seine, une association spécialisée met en relation les parents avec un ou une AVS auto-entrepreneur-e ; une convention tripartite est signée entre le rectorat, l'association et les parents d'élèves qui, pour un salaire déductible en partie des impôts, peuvent avoir accès à un service qui était jusqu'à cette rentrée...gratuit.

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation où le désengagement du gouvernement et des collectivités du financement des politiques publiques crée des inégalités dans l'accès à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'urgence est au rétablissement d'un réel service public gratuit.

CHSCT, à quoi servent-elles ?

Une instance récente dans l'éducation nationale qui nécessite qu'on lui donne de l'importance.

Les CHSCT, commission d'hygiène, sécurité et conditions de travail se déclinent à tous les niveaux de l'éducation nationale : établissement scolaire, département, région, ministère. Leur rôle est avant tout la prévention, pour anticiper les problèmes liés à la santé, à l'hygiène, et aux conditions de travail des personnels. Problèmes liés à des travaux, au bruit, au fonctionnement des machines en LP, et à leur sécurité, mais aussi souffrance au travail des personnels ou risques psychosociaux(RPS) sont autant de problématiques qui peuvent être abordées. Elles regroupent des représentants syndicaux et de l'administration.

La CHSCT au niveau d'un établissement scolaire doit se réunir à raison d'une fois par trimestre pour discuter et régler des problèmes qui relèvent de sa compétence.

Dans l'exercice de sa mission, la commission d'hygiène et de sécurité procède à des visites des locaux de l'établissement, notamment des ateliers, chaque fois qu'elle le juge utile et au moins une fois par an. Elle doit aussi examiner les registres laissés à la disposition des professeurs (particulièrement le registre santé et sécurité au travail) dans un lieu facilement accessible : la loge par exemple, où les personnels inscrivent leurs remarques sur les dysfonctionnements qu'ils remarquent. Ces fiches sont une preuve de la situation difficile d'un établissement.

Dans ces registres, les fiches de déclaration doivent être signées par la direction de l'établissement qui doit ainsi montrer qu'elle en a pris connaissance. Dans ces conditions, inutile de dire que ce n'est pas le bon échelon pour signaler les problèmes avec les directions d'établissement. Pour ces derniers, mieux vaut s'adresser directement à la direction départementale par le biais de demande d'audience ou avertir les syndicats de la FSU au niveau départemental qui se retourneront vers l'administration.

Au niveau des départements (comme le 91), des problématiques sont choisies par les élus syndicaux en accord avec l'administration, la conseillère de prévention, et la secrétaire générale des services de l'éducation nationale. En 2016/2017, l'accueil des jeunes collègues était le thème retenu dans l'Essonne. En 2017/2018, ce sera le bruit. A chaque fois, des visites d'établissements conjointes administration et élus syndicaux sont organisées et permettent d'apprécier les difficultés, puis de faire ensuite des préconisations pour les régler au niveau du département. Ainsi après signalement en CHSCTD, l'administration saisit les collectivités territoriales pour régler les problèmes matériels. Les avis votés par les élus syndicaux en CHSCTD sont aussi opposables à l'administration devant les tribunaux en cas de conflits. Par exemple, quand ils demandent des améliorations de conditions de travail, l'administration ne pourra pas déclarer que les problèmes n'étaient pas connus. Si le cœur du travail est la prévention, c'est aussi au sein des CHSCTD que les élus syndicaux font remonter des situations difficiles d'établissement, notamment les conflits avec les chefs d'établissement.

Les CHSCTD sont-elles vraiment utiles ?

Machine administrative, c'est pourtant un moyen de faire entendre les difficultés des personnels de l'éducation nationale et de faire entendre leur voix. Ce n'est bien évidemment pas le seul. Les demandes d'audience d'établissement à la DSDEN sont beaucoup plus rapides pour pointer les problèmes.

Une action syndicale en CHSCTD permet par contre de maintenir la pression. La grande faiblesse de l'instance résulte pour l'instant de la méconnaissance de son existence et de son utilité par une grande partie des enseignants.....Il faut donc se saisir des registres de déclaration présents dans tous les établissements et faire vivre ces commissions !

Fabien Daubresse
SD91 et membre de la CHSCTD91

Pour contacter le CHSCT académique :
ce.chscta-sec@ac-versailles.fr

Pour contacter le CHSCTD 78 :
ce.chsctd-sec-78@ac-versailles.fr

Pour contacter le CHSCTD 91 :
ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr

Pour contacter le CHSCTD 92 :
ce.chsctd-sec-92@ac-versailles.fr

Pour contacter le CHSCTD 95 :
ce.chsctd-sec-95@ac-versailles.fr

Pour contacter les conseillers de prévention :

Sur le 78 :
ce.conseillerprevention78@ac-versailles.fr

Sur le 91 :
ce.conseillerprevention91@ac-versailles.fr

Sur le 92 :
ce.conseillerprevention92@ac-versailles.fr

Sur le 95 :
ce.conseillerprevention95@ac-versailles.fr

Bilan de la rentrée 2017

Bilan d'ensemble :

Le CTA de rentrée s'est tenu le 17 octobre permettant de faire un point précis sur les conditions de rentrée sur l'académie de Versailles. Force est de constater que le quinquennat Hollande n'a pas permis d'améliorer les conditions d'exercice des personnels au sein d'une académie traditionnellement très déficitaire. Cette année encore, sur les 1598 titulaires attendus seuls 1197 se sont présentés. Il en va de même pour les stagiaires (969 sur 1128 attendus). Ainsi, il semble évident qu'au sein d'une académie qui voit ses effectifs (élèves) augmenter depuis de nombreuses années, les conditions de travail ne peuvent que difficilement s'améliorer à partir du moment où le recours aux personnels contractuels ne constitue plus un phénomène marginal mais un fonctionnement quasi-systémique.

Si nous pouvons qu'accueillir positivement les efforts engagés par l'académie (tutorat) pour accompagner ces collègues qui débutent le plus souvent sans formation, nous souhaiterions néanmoins que les concours puissent à minima faire le plein (25% des postes offerts n'ont pas été pourvus sur les 4 dernières années).

Pour le second degré public, l'augmentation au sein de nos établissements est importante (+7064 élèves) soit un constat supérieur de 734 élèves par rapport au prévisionnel d'octobre 2016. Cette augmentation se décline de la manière suivante :

- +4591 élèves en collège (+917 par rapport aux prévisions)
- +2586 élèves en LGT (+358 élèves par rapport aux prévisions) particulièrement sur le niveau terminal à cause des redoublants.
- -295 élèves sur la voie professionnelle (- 466 par rapport aux prévisions)
- +239 étudiants pour le post bac en lycée (STS)

La voie professionnelle : Pourquoi une baisse ?....un choix politique.

Les courbes d'orientation après la 3^{ème} générale laissent apparaître clairement une hausse de l'orientation des troisièmes vers la seconde GT depuis 4 années (+3% environ entre 2013 et 2017) et à contrario, sur cette même période, une baisse substantielle des demandes des familles (-2,4% entre 2014 et 2017) vers la voie professionnelle. Si l'objectif académique est maintenant de stabiliser le taux d'orientation en seconde GT pour conforter un taux d'orientation vers la voie professionnelle, nous constatons d'ores et déjà les conséquences de ce pilotage académique qui met de fait en grande difficultés des formations (porteuses d'emplois pour certaines d'ailleurs) qui ne bénéficiaient pas d'une attractivité importante mais également d'autres formations (énergétique, MELEC) qui bénéficiaient habituellement d'un taux de pression honorable.

Si les effectifs au global sont en légère baisse (-295) dans la voie professionnelle sur l'académie de Versailles, les chiffres les plus inquiétants restent le -237 et le -84 qui constituent uniquement les baisses des effectifs sur les niveaux seconde BP et seconde CAP (cf tableau ci-après).

Conséquences ?

L'académie a procédé depuis quelques années à une contraction lente de l'offre de formation tant au niveau CAP qu'au niveau bac professionnel, l'ambition étant d'adapter l'offre à la demande, nous éloignant par la même de la notion de service public. Certaines

filiales rares et peu demandées (donc trop chères) disparaissent progressivement. D'autres filiales voient leurs capacités diminuer, année après année, en raison de l'inadéquation capacité/nombre élèves.

Le groupe de travail sur la carte des formations se déroule le 5 décembre et risque, une fois encore, de se traduire par une nouvelle contraction des capacités d'accueil. Le SNUEP-FSU et la FSU s'opposera à toutes les propositions qui iraient dans le sens d'une dégradation des conditions de travail pour les collègues.

Conclusion :

Nous ne pouvons qu'acter, étant donné la situation depuis plusieurs années, l'échec d'un baccalauréat professionnel 3 ans qui avait pour ambition de faire de ce dernier un baccalauréat comme les autres. L'orientation vers la voie professionnelle continue à se faire globalement par défaut. Nous ne pouvons dans ce cadre que dresser un constat évident et rappeler nos mandats sur le sujet à savoir que le baccalauréat 3 ans et ses dispositifs (EGLS, AP, globalisation des horaires disciplinaires, volume des PFMP...) n'ont pas été remis en cause et n'ont toujours pas bénéficié d'un bilan global et objectif.

Nous continuerons à ce titre de demander qu'une évaluation soit faite et que la nécessité du retour un baccalauréat professionnel sur 4 années devienne une évidence.

Niveau	2012	2013	Constat 2014	Constat 2015	Constat 2016	Prev 2017	Constat 2017	Différence prev2016/const2017	Différence const2016/const2017
3 ^{ème} PP	962	918	957	923	882	787	835	-47	+48
UP2A	104	102	92	93	97	97	162	+65	+65
CAP 1 an	113	41	53	74	49	49	83	+34	+34
CAP 1 ^{ère} année	3214	3174	2989	2893	2863	2818	2779	-84	-39
CAP 2 ^{ème} année	2684	2708	2751	2585	2524	2515	2566	+42	+51
MC, CAP, BEP	414	372	361	347	341	345	276	-65	-69
Bac Pro 1 ^{ère} année	12793	12517	12721	12657	12527	12493	12290	-237	-203
Bac Pro 2 ^{ème} année yc BMA1	12521	12353	12190	12528	12796	12745	12736	-60	-9
Bac Pro 3 ^{ème} année yc BMA2	10930	11773	11692	11826	12312	12655	12429	+117	-226
Prépa diverses pré-bac	501	476	477	437	485	506	439	-46	-67
ULIS	142	126	112	280	343	380	329	-14	-51
TOTAL LP + SEP	44378	44560	44395	44643	45219	45390	44924	-295	-466

Du côté des lycées

Les élèves du lycée Lavoisier de Porcheville(78) privés de cours d'EPS du fait d'un litige entre la mairie et la région.

Depuis le mois de mai, les élèves et enseignants d'EPS du lycée Lavoisier, à Porcheville, n'ont plus d'accès aux installations sportives municipales. Les cours d'EPS ne sont donc plus assurés avec les problématiques de certification que cela sous-tend. Les élèves restent pris en charge

mais dans des conditions très précaires (garderie au foyer). Il est bien évident que de telles conditions aboutissent forcément, à un moment ou à un autre, à des conflits entre élèves, voire entre élèves et enseignants.

Au cœur du conflit, un problème financier qui est loin d'être résolu.

Il est à noter qu'une situation du même type avait lieu lors de l'année scolaire 2012-2013 ou les élèves n'avaient pas eu de cours d'EPS pendant six semaines avant que la situation ne se débloque.

D'un côté une mairie (Porcheville) et son représentant, qui proteste contre le non-versement d'une subvention du conseil régional d'une somme de 70 000 € environ (reliquat de subvention pour la construction d'un centre de loisirs). De l'autre côté, l'autorité régionale qui s'engage à verser cette subvention dans les délais les plus brefs à partir du moment où la mairie s'engage à signer la convention tripartite permettant l'accès des élèves aux installations sportives.

Contrairement à ce qu'a indiqué la mairie et son représentant aux journaux « Qu'ils me versent mon argent et je rouvre le gymnase ! », le point de blocage ne se situe pas au niveau de la subvention mais du tarif par élève car la mairie souhaiterait, une fois la subvention touchée, le renégocier à la hausse pour l'occupation du site. Il est bien évident que la région n'acceptera jamais de faire de Porcheville une singularité sur le plan financier sous peine, de voir fleurir partout des demandes du même type.

Au CA du 5 octobre, alors que les représentants de la mairie et de la région étaient présents, nous avons pu qu'acter la situation de blocage. Il est à noter que les différents acteurs (DSDEN78, Rectorat) sont au courant depuis longtemps de la situation. La FSU a d'ailleurs interpellé, lors

du CTA de rentrée du 17 octobre, le Recteur ainsi que le directeur académique des Yvelines mettant en lumière l'urgence de trouver une solution rapide à ce cette situation.

En outre, les représentants des personnels du lycée ont fait une demande d'audience auprès du préfet des Yvelines car, en l'absence de compromis trouvé, c'est à l'état (et donc à son représentant le préfet) de prendre ses responsabilités. Pour l'heure, aucune réponse à cette demande d'audience n'a été formulée par la préfecture donnant cette impression un peu diffuse d'abandon de l'établissement et de ses personnels.

Dans tous les cas, la FSU et le SNUEP-FSU particulièrement continuera à agir pour soutenir, de toutes les manières possibles, les collègues dans leurs actions.

Le mouvement inter académique est ouvert depuis quelques jours

Le mouvement national à gestion déconcentrée se déroule en deux phases : une phase inter-académique suivie d'une phase intra-académique.

La phase inter-académique qui s'effectue via siam ouvre le jeudi 16 novembre à 12h00 et fermera le mardi 5 décembre à 18h00. Le dispositif et les dates concernent les mouvements général et spécifique. Nous vous encourageons à éviter, dans la mesure du possible, d'engager des saisies au dernier moment pour vous affranchir de la surcharge prévisible du serveur et d'un éventuel stress de dernière minute.

Nous vous rappelons que vous pouvez formuler simultanément des demandes pour les deux mouvements.

Pour contrôler efficacement votre barème et connaître votre situation les commissaires paritaires ont besoin d'avoir, a minima, les mêmes informations que l'administration. Il est donc indispensable de nous faire parvenir le plus tôt possible la fiche syndicale publiée correctement complétée et accompagnée de la photocopie du formulaire de confirmation et du double du dossier donné au rectorat. Elle permet de vérifier le barème, de suivre au plus près votre dossier. Seul-e-s les syndiqué-e-s et les collègues ayant envoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) recevront une information personnalisée : barème, affectation proposée. Pour être bien informé et faire vivre le paritarisme seul garant des règles assurant l'équité, l'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible.

Ce dossier est à envoyer par voie postale à :

SNUEP-FSU VERSAILLES
Bouillaud Dominique et Pencole Christophe
38 rue eugène oudiné
75013 PARIS

Le calendrier pour le mouvement général est le suivant :

DATES	OPERATION
Du 17/11 à 12h au 06/12 à 12h	- Saisie sur i-prof des demandes de mutation
Mercredi 07 décembre	- Date limite de retour des dossiers de demande de priorité au titre du handicap, au médecin conseiller technique du Recteur
Lundi 12 décembre	- Date limite de retour à la DPE du rectorat des formulaires de confirmation de demande de mutation et des pièces justificatives visés et complétés par le candidat et le chef d'établissement
Lundi 19 décembre	- Affichage sur I-Prof des projets de barèmes retenus
Mercredi 11 janvier	- Groupe de Travail Académique émanation des instances paritaires académiques (GTA) chargé d'émettre un avis sur les demandes formulées au titre du HANDICAP.
Mercredi 11 janvier à 16h	- Date limite de réception à la DPE des 1ères contestations écrites des barèmes.
Jeudi 12 janvier	- Date limite de réception à la DPE de pièces justificatives complémentaires éventuelles.
Du 13/01/2017 au 19/01/2017	- GTA Barèmes chargés d'émettre un avis sur le calcul et la vérification des vœux et barèmes.
Vendredi 20 janvier	- Nouvel affichage sur I-Prof des barèmes définitifs retenus et – éventuellement – rectifiés à l'issue des GTA.
Jeudi 26 janvier	- Date limite de réception à la DPE des réclamations concernant UNIQUEMENT les barèmes rectifiés à l'issue des GTA- Barème ou ayant déjà été contestés pour le même motif avant le 14/01/2017.
Vendredi 27 janvier	- GT « Balai » uniquement pour les barèmes rectifiés en GTA
Lundi 30 janvier	- Transmission, par la DPE, de l'ensemble des barèmes à la DGRH. Une fois transmis, les barèmes ne seront susceptibles d'aucun appel de la part des candidats.

Le calendrier pour le mouvement spécifique est le suivant :

DATES	OPERATION
Du 17/11 à 12h au 06/12 à 12h	- Saisie sur i-prof des demandes de mutation (vœux, lettre de motivation, CV) Il est vivement conseillé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement dans lequel se situe le poste sollicité pour entretien et communication d'une copie du dossier de candidature.
Vendredi 9 décembre	
Uniquement AA (BT ;BTS ; CLMN, DMA et DSAA) PLP dessin d'art appliqué au métier d'art	- Date limite d'envoi du dossier s/s format CD ou DVD à DGRH B2-2 pièce B 375, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13

Le SNUEP-FSU vous accompagne pour votre mutation :

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone : **07-60-18-78-78 (Pencole Christophe commissaire paritaire)**

06-08-01-10-16 (Bouillaud Dominique commissaire paritaire)

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : mutations.versailles@snupe.fr

Le calendrier de décembre pour la partie corpo :

Lundi 4 décembre	- Groupe de travail échelon
Mardi 5 décembre	- Groupe de travail sur la carte des formations
Lundi 11 décembre	- CAPA échelon
Mardi 12 décembre	- CHSCTA
Mardi 19 décembre	- Comité technique académique carte des formations



Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou
au

SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris.

Courriel: snep.national@wanadoo.fr Téléphone : Tél : 01 45 65 02 56 Site : www.snep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin

Ancien-ne adhérent-e oui N° _____ non

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Adresse complète:

.....

.....

Tel Fixe :

Tel Portable :

E-Mail.....

Discipline :Code :.....

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts
(100% si frais réels) OU
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous
n'êtes pas imposable**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - EAP : 27€ - Assistant d'éducation : 36 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^o Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	111	177	144	216	17272	27565	129	207
2	120	192	156	252	18712	29356	138	228
3	126	204	165	268	19690	32935	147	240
4	132	216	174	281	21122	34366	156	255
5	141	231	186	303	22196	36874	168	271
6	144	243	189	318	22553	38662	171	285
7	156		204		24700		183	
8	165		216		26134		195	
9	177		231		27923		207	
10	192		252		30431		225	
11	204		268		32935		240	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €
-------	------	--------	------	----------	-------

RETRAITÉS DE LA REUNION

PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €
-------	-------	--------	-------	----------	-------

RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE FRANCAISE EN CFP

PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888
-------	-------	--------	-------	----------	-------

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP
inclut l'adhésion à la FGR.

SITUATION ADMINISTRATIVE

ACADÉMIE (au 01/09/2017) : **VERSAILLES**

PLP CPE AED

Classe normale Hors classe Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI

Échelon au 01/09/17 : Depuis le : / / _____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS,
inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR Etab. d'exercice :

Rattach. admin :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Montant : €

Mode de paiement :

1) Chèque-s : 1 2 3

2) Prélèvement en 3 fois ou 6 fois

3) Virement

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée

Date : ____ / ____ / _____

Signature :

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les